

CONDITIONS DU CONTRAT CAMPING:

- 1.Le contrat confirme l'acceptation des dates et de l'acompte versé soit 50% du montant,Le locataire s'engage à occuper l'emplacement au jour fixé, sinon la location sera résiliée et l'acompte conservé.
- 2.Toute période commencée est due.
- 3.Le locataire doit régler la totalité du séjour(solde) 30 jours avant l'arrivée.
- 4.Sur place en chèque où en espèce 150€ de dépôt de garantie du matériel sera demandé.
- 5.Sur place en chèque où en espèce la taxe de séjour sera de 0.40€/jour/personne.
- 6.Annulation plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée , l'acompte ne vous sera pas restitué.
- 7.Annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée , où si vous ne vous présentez pas à cette date. A titre d'indemnité de rupture de contrat le montant intégral de votre séjour ne vous sera pas restitué (vous sera facturé).
- 8.La location est nominative et s'applique uniquement au nombre de personnes.
- 9.Tout dépassement vaudra rupture de contrat,un règlement intérieur(bon à savoir)à consulter dans votre hébergement.
- 10.Autorisés :les animaux de petites tailles (interdit chien catégorie 1 et 2).
- 11.Vos invités de passage devront s'acquitter du tarif jour camping Invité,Horaires: de 10 h à 22 H.
- 12.La réservation sera prise en compte dès réception de l'acompte.
- 13.Règlements acceptés: Espèce,chèque,virement bancaire où carte bancaire.

CONDITIONS DU CONTRAT CHAMBRES D'HOTES:

- 1.Le contrat confirme l'acceptation des dates et de l'acompte versé soit 50% du montant,Le locataire s'engage à occuper l'emplacement au jour fixé, sinon la location sera résiliée et l'acompte conservé.
- 2.Toute période commencée est due.
- 3.Le locataire doit régler la totalité du séjour(solde) 30 jours avant l'arrivée.
- 4.Sur place en chèque où en espèce la taxe de séjour sera de 0.50€/jour/personne.
- 5.Annulation plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ,l'acompte ne vous sera pas restitué.
- 6.Annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée , où si vous ne vous présentez pas à cette date. A titre d'indemnité de rupture de contrat le montant intégral de votre séjour ne vous sera pas restitué (vous sera facturé).
- 7.La location est nominative et s'applique uniquement au nombre de personnes.
- 8.Tout dépassement vaudra rupture de contrat,un règlement intérieur(bon à savoir)à consulter dans votre hébergement.
- 9.Autorisés :les animaux de petites tailles (interdit chien catégorie 1 et 2).
- 10.Vos invités de passage devront s'acquitter du tarif jour camping Invité,Horaires: de 10 h à 22 H.
- 11.La réservation sera prise en compte dès réception de l'acompte.
- 12.Règlements acceptés: Espèce,chèque,virement bancaire où carte bancaire.

La Direction: Angélique et Tony

Le clos de Banes.